

NOMBRE DE MEMBRES :

*Nombre de membre en exercice :15**Nombre de membres présents : 12**Nombre de votants : 14*

DATE DE LA CONVOCATION :

09 SEPTEMBRE 2026

COMMUNE DE FOURQUES

SEANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le lundi quatorze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

Présents : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Antoine MELGAR, Olivier BONNAFOUS, Fabienne BARRETT, Romain VANDEWALLE, Kévin PAYEN MARTINEZ, Joël REBOURG, Jordi VERA, Nathalie BALTA, Marguerite BLASCO et Aracéli MARTIN PIMENTEL.

Procuration : Roger RASPAUD à Jordi VERA et Lionel TEBALDINI à Antoine MELGAR.

Étaient absents excusés : Roger RASPAUD, Lionel TEBALDINI et Mireille RIBIERE.

Étaient absents non excusés :

Monsieur Romain VANDEWALLE a été élu secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE 4 ADMISSION DES TITRES EN NON VALEUR – CREANCES IRRECOURVABLES

Madame le Maire expose à l'assemblée,

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...)
- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes ;
- dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Madame la Trésorière de Céret propose de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 1 532.32 €.

Cette admission en non-valeur concerne 7 titres émis entre 2021 et 2023 dont 1 a un montant inférieur à 50 €. Il s'agit principalement de créances de location de la maison du Château et un pour la garderie municipale

Vu la présentation en non valeurs, liste N° 7803690612, en date du 16 mars 2026 du SGC Céret

Madame le Maire propose d'effectuer les écritures ci-dessous pour abonder le compte dans un premier temps :

Dépenses - Section fonctionnement	Montant budget	Dépenses	Recettes	Montant après vote
Chapitre 011 – 60621 Combustibles	24 000,00	-1 532,32	0,00	22 467,68
Chapitre 011 – 6541 Créances admises en non-valeur	0,00	+1 532,32	0,00	1 532,32

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir valablement délibéré,
A la majorité des membres présents et représentés, 3 abstentions et 11 voix pour.

APPROUVE les virements de crédits du Budget Général 2026 tels que proposés ci-dessus.

D'AUTORISER Madame la Maire à émettre un mandat au compte 6541 "pertes sur créances irrécouvrables" d'un montant de 1532.32 euros ;

Dit que communication de la présente sera faite à la Trésorière Principale dès qu'elle sera rendue exécutoire.

Madame le Maire et la secrétaire générale des services sont chargées de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

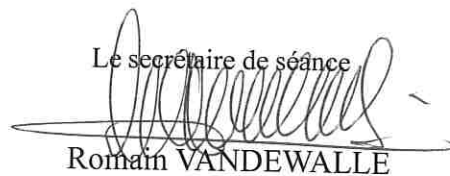
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Madame le Maire,

Fabienne SEVILLA



Le secrétaire de séance

Romain VANDEWALLE

DECISION MODIFICATIVE N°4 – ADMISSION DES TITRES EN NON VALEUR

SEVILLA Fabienne, Maire

DELGADO Chantal, 1^{ère} Adjointe

MELGAR Antoine, 2^{ème} Adjoint

BARRETT Fabienne, 3^{ème} Adjointe

VANDEWALLE Romain, 4^{ème} Adjoint

VERA Jordi, Conseiller Municipal

REBOURG Joël, Conseiller Municipal

RASPAUD Roger, Conseiller Municipal

TEBALDINI Lionel, Conseiller Municipal

BALTA Nathalie, Conseillère Municipale

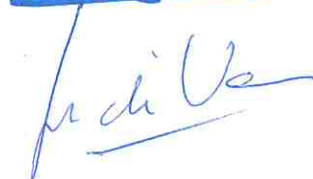
BONNAFOUS Olivier, Conseiller Municipal

BLASCO Marguerite, Conseillère Municipale

RIBIERE Mireille, Conseillère Municipale

PAYEN MARTINEZ Kévin, Conseiller Municipal

MARTIN PIMENTEL Araceli



proposition à Jordi VERA

proposition à Antoine MELGAR



absente

